

## MISSION DANS LES CAMPS AU LIBAN

LE GROUPE DE TRAVAIL sur les réfugiés palestiniens de l'AFPS a effectué sa première mission au Liban. Cinq d'entre nous s'y sont rendus du 20 au 29 mars 2016. Accompagnés la plupart du temps par des employés de Najdeh et parfois de Beit Atfal as-Sumoud, associations partenaires de l'AFPS, nous avons été reçus dans huit camps, sur les douze dans lesquels vivent 62 % des réfugiés palestiniens au Liban. Deux dans le nord en banlieue de Tripoli : Nahr el-Bared et Beddawi ; deux dans le sud, attenants à Tyr : Burj el-Shemali et El-Buss ; un à la lisière de Saïda : Aïn el-Hilweh ; Wavel, près de Baalbeck, dans la Beqaa ; et les deux derniers, Chatila et Burj el-Barajneh, à Beyrouth.

Lors de rencontres avec des acteurs de terrain (principalement des actrices) comme avec des personnalités palestiniennes et libanaises, nous avons pris conscience de l'ampleur de la précarité dans laquelle se débattent des gens dont la capacité de résistance force l'admiration. Ils font face à de très graves problèmes structurels liés à la fois à leur statut, aux coupes budgétaires dans l'action humanitaire de l'UNRWA<sup>1</sup> et à l'afflux des nouveaux réfugiés fuyant la guerre en Syrie.

La question des réfugiés a été inscrite dans la charte de l'AFPS à sa création, en 2001, en ces termes : « [...] la reconnaissance du droit au retour des réfugiés, conformément à la résolution 194 votée par l'Assemblée générale de l'ONU [...] ». Si, au niveau national, l'AFPS s'est concentrée sur d'autres questions imposées par l'actualité, à la suite de l'Intifada, certains de ses groupes locaux<sup>2</sup> ont noué des partenariats avec des ONG d'aide aux réfugiés des camps.

Des débats récurrents, et parfois houleux, sur l'exigence palestinienne du droit au retour, sur sa transmissibilité ou non, sur la faisabilité du retour de millions de réfugiés et ses conséquences sur l'existence même de l'État d'Israël, ont abouti à une certaine inaction durable. La focalisation des dirigeants palestiniens sur les revendications nationales, comme la création de l'État de Palestine, délaissant les réfugiés, n'était guère stimulante. Sous l'impulsion de militants, l'AFPS a fait toute sa place à la question des réfugiés palestiniens dans son combat. ►

1. United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient). Créé par la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale des Nations unies du 8 décembre 1949 et devenu opérationnel le 1<sup>er</sup> mai 1950, son mandat est prolongé tous les trois ans.

2. Sur les traces de l'AMFP, Association médicale franco-palestinienne, une des « associations mères » de l'AFPS.



Entrée du quartier général de l'OLP à Wavel :  
 « Le droit au retour, on n'y renoncera pas ».

► Son rapport d'orientation de 2015 considère qu'« une campagne spécifique en faveur des réfugiés palestiniens est nécessaire et urgente. L'objectif est de mobiliser la France et l'Europe pour soutenir les interventions de l'UNRWA à la hauteur des besoins, garantir la protection des populations civiles dans les camps de réfugiés et faire appliquer leur droit légitime et imprescriptible au retour, conformément au droit international. »

Cette orientation a consolidé la feuille de route, validée en décembre 2014, du groupe de travail « réfugiés ».

Les camps de réfugiés palestiniens sont l'emblème de la sauvegarde de l'identité palestinienne, fondée sur la mémoire de la Palestine précédant la Nakba et la colonisation. Cette mémoire qui, dès l'origine, s'articule autour des réseaux familiaux et ceux des anciens villages, est entretenue et dynamisée au sein d'une multitude

d'associations culturelles, sociales, religieuses et politiques.

Les camps sont également emblématiques de la non-résolution de la situation des réfugiés. 5,1 millions de personnes étaient enregistrées fin 2011 à l'UNRWA, soit 45,6 % de la population palestinienne mondiale. Les accords d'Oslo, reléguant « la question des réfugiés » – et celle de Jérusalem – à des négociations ultérieures qui, plus de vingt ans après, n'ont toujours pas eu lieu, suscitent de l'amertume vis-à-vis du personnel politique de Ramallah.

Trois générations après la Nakba, la revendication du retour n'a pas faibli. La communauté internationale évoque la question sous de nouvelles formulations, comme « une solution juste pour les réfugiés ». Celle-ci ne peut être du seul ressort ni des Palestiniens, ni des Libanais, ni d'agences de l'ONU, mais relève de la responsabilité internationale qui doit enfin trouver une issue politique à une question coloniale perdurant depuis plus de six décennies.

Ce bulletin veut se faire l'écho de notre mission au Liban. Les observations sont étayées par des données officielles disponibles pour permettre une mise en perspective des attentes de nos partenaires et une prise de conscience des enjeux qui entourent la question des réfugiés palestiniens.

### LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DE L'AFPS

**NAJDEH.** Fondée en 1976, Najdeh est une association de défense du droit des femmes et de promotion du développement des droits humains, de la justice sociale et de l'égalité hommes-femmes dans la communauté palestinienne. Elle opère à travers 34 centres dans neuf camps officiels et trois regroupement. Elle agit dans les domaines de la formation professionnelle, du soutien psycho-social, de la prévention de la violence domestique et des activités péri-scolaires avec ses jardins d'enfants. [www.association-najdeh.org]

**BEIT ATFAL AS-SUMOUD.** Beit Atfal as-Sumoud a été fondée en 1976 après le massacre du camp de Tel el-Zaatar par les milices chrétiennes. Elle intervient dans dix camps, dans les domaines de l'aide sociale, de la santé, des services éducatifs et culturels pour les enfants palestiniens et leurs familles. Cette association est aussi depuis plusieurs années partenaire de l'AFPS pour les parainages d'enfants au Liban. [www.socialcare.org]

**AJIAL.** Le Centre de communication sociale Ajial (Génération, en arabe) a été créé en 1999. Il s'adresse aux jeunes Palestiniens et est ouvert aux jeunes Libanais. Ajial agit dans les domaines du développement humain, de la lutte contre l'isolement et la marginalisation, de la prévention des problèmes sociaux, du soutien à leurs projets économiques, artistiques et sociaux et de la lutte contre l'émigration. Ajial met l'accent sur la préservation de la mémoire palestinienne, aux niveaux culturel et politique, ainsi que sur l'amélioration de la conscience civique et de l'engagement associatif des jeunes. [ajial-lb.org]

## AU LIBAN, DES ÉTRANGERS AU STATUT PARTICULIER

DÈS leur arrivée dans le pays, le statut juridique des Palestiniens est fixé par les autorités libanaises dans des lois contraignantes qui, au fil des ans, ont subi des aménagements en fonction des accords et désaccords avec l'OLP. Ils sont dépourvus des droits civiques, économiques et sociaux, dont jouit la population libanaise, officiellement pour empêcher leur installation pérenne et préserver ainsi leur identité nationale palestinienne et leur droit au retour.

Les Palestiniens ne bénéficient pas non plus des mêmes possibilités que les autres étrangers. Qu'il s'agisse de la naturalisation, de la circulation internationale, de l'accès à la propriété, au travail, à l'éducation et aux services sociaux hors ceux de l'UNRWA, la réglementation libanaise les soumet à

des restrictions plus drastiques.

Les Palestiniens arrivés en 1948 sont immatriculés auprès de l'État libanais et ont un document de voyage qui leur permet de circuler à l'étranger. Ceux venus en 1967 et qui ne sont pas inscrits à l'UNRWA sont considérés comme des résidents illégaux. Selon Souheil Al-Natour, juriste palestinien que nous avons rencontré à Beyrouth, les Palestiniens sont définis comme des étrangers sans documents de leur pays d'origine et auxquels les autorités libanaises ont délivré soit une autorisation de résidence, soit un certificat d'identification.

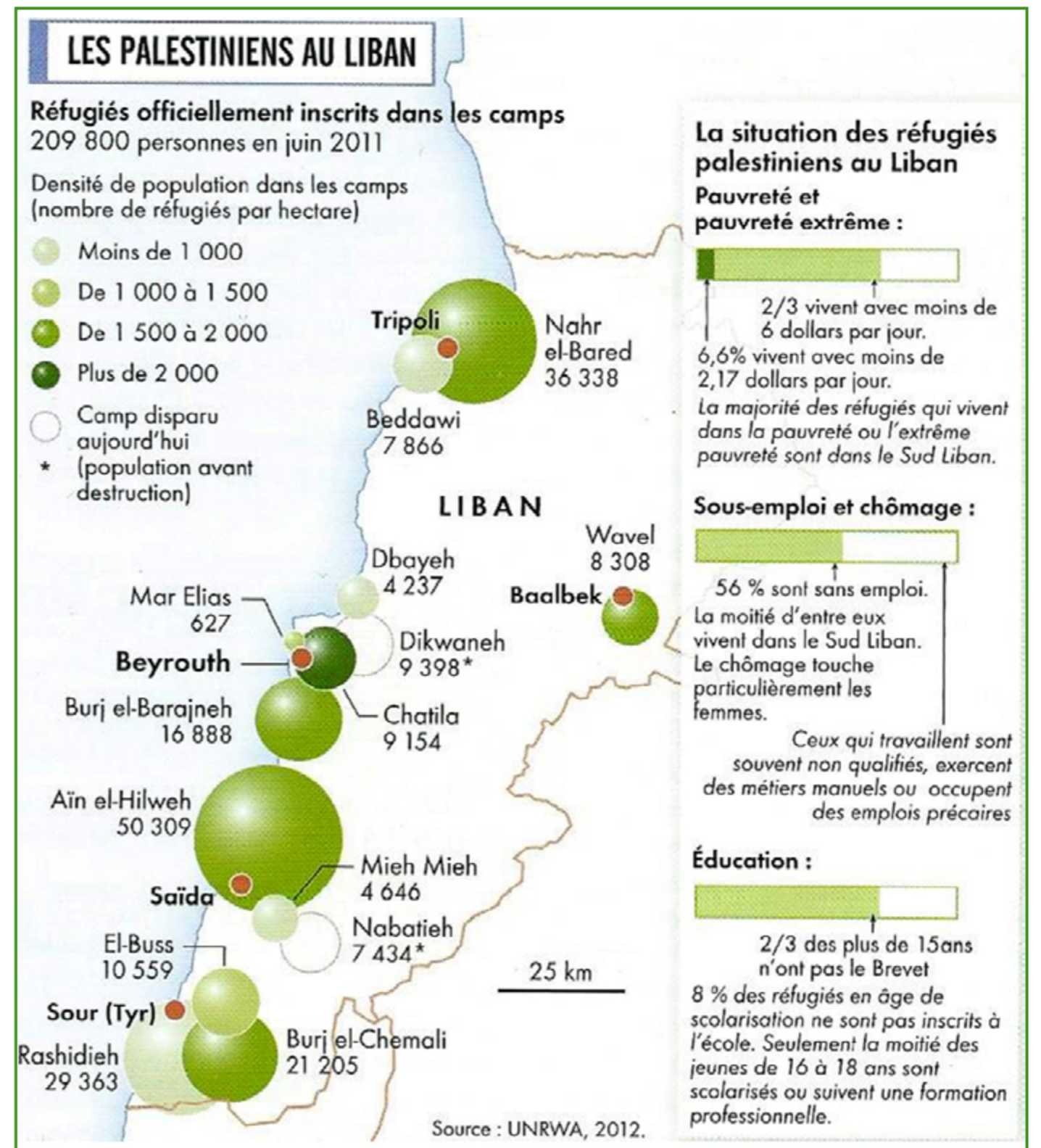
### Marginalisés sur le marché du travail...

La discrimination dont sont victimes les Palestiniens est particuliè-

rement lourde de conséquences en matière d'emploi.

D'une manière générale, le droit au travail est défini par trois règles : la réciprocité de traitement, l'obtention d'un permis de travail délivré par le ministère du Travail et la préférence nationale. Or, la Palestine n'étant pas reconnue, la réciprocité de traitement ne peut pas s'appliquer aux Palestiniens. De surcroît, ils sont frappés d'une interdiction d'accès à certains secteurs d'activité, particulièrement les professions libérales. Alors que, dans les années 1990, des centaines de milliers de permis de travail sont délivrés à des étrangers, en particulier syriens, les Palestiniens n'en obtiennent au plus qu'entre 300 et 400 par an.

En août 2010, suite à une campagne de la société civile palestinienne, le



Pierre BLANC, Jean-Paul CHAGNOLLAUD, Sid-Ahmed SOUIAH, *Atlas des Palestiniens : un peuple en quête d'un État.* Édition Autrement, collection Atlas/Monde, page 35.

**À la fin de chacune de nos rencontres, nous demandions à nos interlocuteurs quelle était la priorité absolue, parmi toutes les doléances qu'ils exprimaient. La réponse était identique, quel que soit le camp : le retour !**

Le droit au retour des réfugiés de la Nakba de 1947-1949 et de leurs descendants a été établi par la résolution 194 de l'ONU du 11 décembre 1948 : « [...] Il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins. [...] Des indemnités

doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doivent être réparés par les gouvernements ou autorités responsables ».

Il a été confirmé par d'autres résolutions, comme la 394 ou la 513. Il concerne l'ensemble des réfugiés des périodes postérieures. Un droit reconnu par Israël – et ceci est souvent passé sous silence –, au moment où le pays intègre l'ONU, le 11 mai 1949.

parlement libanais a amendé la législation pour faciliter l'obtention du permis de travail aux Palestiniens et en réduire le coût (1500 \$ par an). L'interdiction d'exercer plusieurs dizaines de professions qui exigent l'appartenance à un syndicat a été maintenue, notamment dans les domaines du droit, de la médecine et de l'ingénierie. La possibilité de s'inscrire à l'assurance sociale a également été approuvée par le Parlement. En réalité, ces amendements sont rarement appliqués. Le seul fait nouveau est que des infirmières palestiniennes obtiennent un permis de travail en raison du déficit en personnel libanais dans les structures sanitaires du pays.

Dans tous les emplois qu'ils peuvent exercer, les Palestiniens sont concurrencés par une main d'œuvre étrangère, notamment par des ressortissants asiatiques (ouvriers à la tâche, employées de maison, ouvriers du bâtiment et des travaux publics, ouvriers agricoles, pompistes, gardiens d'immeubles, etc.). Dans la plaine de la Beqaa ou sur le littoral par exemple, le travail saisonnier dans l'agriculture ne nécessitant pas de permis, les Palestiniens font face à la concurrence des Syriens. Depuis un an, l'obligation faite à toute organisation internationale de n'employer que 10 % d'étrangers, Palestiniens inclus, a encore restreint leur possibilité d'accès au travail.

### ...Et dans la société.

En conséquence, 95 % des travailleurs palestiniens se retrouvent dans une situation juridique et sociale précaire.<sup>1</sup> Ils sont confinés dans le secteur informel qui ne nécessite pas d'autorisation de travail préalable, et sont sous-payés.

Le commerce reste le domaine privilégié dans les camps, l'activité artisanale ayant fortement baissé depuis l'interdiction par les autorités libanaises de faire entrer des matières premières, telles du bois, du fer, etc. En conséquence, ces professions sont exercées sans autorisation en dehors des camps et les ateliers peuvent à tout moment être fermés. Avec le temps les compétences se perdent et sont pas transmises aux plus jeunes. Cette poli-



Le mur d'une école de l'UNRWA du camp de Ain el-Hilweh.

tique du gouvernement libanais impose aux réfugiés palestiniens une dépendance accrue vis-à-vis de l'UNRWA.

Face à cette dégradation continue des possibilités d'emploi, la campagne pour le droit au travail, lancée en 2005 sur impulsion de Najdeh et portée par des dizaines d'associations, palestiniennes et libanaises, continue de mobiliser. Nous en avons eu de mul-

tiples témoignages. La coalition travaille avec de jeunes universitaires libanais pour examiner les problèmes spécifiques des Palestiniens, propose des ateliers afin que Libanais et Palestiniens se rencontrent, interpelle des acteurs politiques libanais et des ambassades pour les sensibiliser à cette question. La campagne aurait amélioré légèrement la situation...

## L'UNRWA ENTRE AIDE D'URGENCE ET ASSISTANCE DURABLE

Le paragraphe 5 de la résolution 302 de l'Assemblée générale des Nations-Unies qui la crée en décembre 1949 assure que l'UNRWA a pour mission de « [...] venir en aide aux réfugiés de la Palestine en leur apportant secours pour empêcher que la famine et la détresse ne règnent parmi eux et pour réaliser un état de paix et de stabilité ». Une institution unique en son genre. Cela signifie que leur statut n'est pas régi par la Convention de Genève de 1951 relative aux réfugiés<sup>1</sup> et qu'ils ne bénéficient pas d'une protection juridique, mais seulement humanitaire.

L'office est financé par des dons volontaires, étatiques<sup>2</sup> ou privés – 70 pays y contribuent –, il n'est donc pas indépendant des choix et des intérêts politiques de ces donateurs. Les pressions peuvent être considérables. Ainsi les États-Unis ont à plusieurs reprises reporté voire annulé leur contribution.

La plus grande partie du budget de l'UNRWA au Liban est attribuée au secteur de l'éducation (58 %) et aux soins de santé primaire (19 %). L'office administre 69 écoles<sup>3</sup>, 2 centres de formation professionnelle, 27 dispensaires, 9 centres de femmes. Il s'occupe également de l'installation d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de l'agrandissement d'écoles, de la construction de dispensaires, etc.

Pour coordonner les actions mises en place localement, l'UNRWA a installé des bureaux dans les camps. Le responsable de celui de Ain el-Hilweh nous explique que l'office est le principal employeur de Palestiniens, dans le cadre de ses missions, sociale, d'éducation et de santé. Sa dépendance à l'égard des donateurs l'expose à des crises financières régulières, lorsque ceux-ci ne s'acquittent pas de leurs promesses. Son budget devenant insuffisant, l'UNRWA a réduit ses effectifs,

ses services de base se sont fortement dégradés, et il ne peut même plus entretenir les infrastructures existantes.

Sa situation était telle à la mi-2015 qu'il était à prévoir qu'il ne pourrait assurer au-delà du mois de septembre ses activités les plus fondamentales – éducation, soins de santé primaires et assistance aux plus vulnérables. Un déficit de 100 millions de dollars ne permettait plus de scolariser un demi-million d'élèves dans toute la région dans laquelle il opère, malgré la diminution du nombre de classes et la hausse du nombre d'élèves à 50 par cours.

### Éducation en danger.

Alors que le taux de Palestiniens éduqués a augmenté dans la communauté palestinienne globale, il est stagnant au Liban et ne concerne que 57 % de la population. Le niveau scolaire baisse progressivement, le nombre de bacheliers plafonne autour de 20 % par an d'une classe d'âge. Théoriquement, les jeunes Palestiniens ont accès à tous les établissements scolaires du pays mais, en pratique, les restrictions matérielles de toutes sortes ne permettent qu'à peu de parents de scolariser leurs enfants ailleurs que dans les écoles de l'UNRWA. Pourtant, l'éducation a toujours été considérée par les familles comme un atout majeur et nous avons pu constater l'importance qui lui est attribuée. Mais, à défaut de débouchés et d'espoir, la déperdition scolaire est importante.

### Situation de la santé précaire.

Les besoins sanitaires sont répartis par l'UNRWA en trois niveaux : médecine de soins primaires, gratuite aux plans clinique et thérapeutique dans ses centres de santé, ouverts de 7 à 15 heures, cinq jours par semaine ; soins dits secondaires, prodigués par des spécialistes (cardiologie, urologie, etc.), assurés par des hôpitaux libanais qui ont des protocoles d'accord avec l'UNRWA, ou par le Croissant rouge palestinien ; les frais (moins de 1 000 \$) sont en principe couverts pour les personnes sans ressources, et pris en charge à 85 % pour les autres ; les soins tertiaires, traitant des maladies spécifiques dans des centres spécialisés (cancers, chirurgie du système nerveux ou du cœur...), constituent le troisième niveau ; ils ne sont pratiquement pas accessibles aux réfugiés car

l'UNRWA ne contribue que très peu aux frais.

Dans tous les camps où nous avons été accueillis, nous avons recueilli les mêmes doléances : les médicaments distribués sont mal adaptés, les infrastructures de santé sous-équipées, le matériel désuet, le personnel insuffisamment formé, les heures d'ouverture des dispensaires trop restreintes...

Lors de notre visite de l'hôpital du Croissant rouge el-Hamshari, à Saïda, nous nous sommes étonnés du peu de patientes dans le service de maternité. On nous a expliqué que la qualité des soins était meilleure dans les hôpitaux libanais et que, les accouchements étant pris en charge par l'UNRWA, les femmes préféraient s'y rendre. Le service de dialyse de cet hôpital, lui, fonctionnait à 100 %, ce traitement de l'insuffisance rénale chronique faisant partie des pathologies secondaires...

En 2008, le ratio de médecin par habitant libanais était de 1 pour 356, contre 1 pour 7 634 pour les Palestiniens.<sup>4</sup> De nombreuses pathologies découlent de la situation de stress dans laquelle vivent les réfugiés, et parmi elles le diabète, l'hypertension, des perturbations psychologiques, en particulier chez les enfants. L'office étant dans l'incapacité de payer les soins prodigués dans d'autres établissements que les siens, 90 % des réfugiés n'étant pas couverts par l'assurance maladie sont contraints de payer les soins non pris en charge par l'UNRWA ou le Croissant rouge. Ils doivent s'en remettre à eux-mêmes et leur famille,

quand il n'y a pas d'associations pour les soutenir. Nous avons rencontré dans le camp de Wavel un père de famille dont les deux enfants adultes atteints de polyarthrite rhumatoïde, une maladie auto-immune, ne sont pas soignés sur la durée.

L'UNRWA est également responsable de la supervision de la reconstruction du camp de Nahr el-Bared, rasé en 2007 par l'armée libanaise,<sup>5</sup> où résidaient 27 000 personnes. Quand nous l'avons visité, 38 % seulement des habitations avait été reconstruit ; de nombreux déplacés vivent encore dans des abris temporaires ou habitent des logements loués avec l'aide de subventions UNRWA, lorsqu'ils ne sont pas relogés dans le camp voisin de Beddawi.

### Menaces sur l'UNRWA, quels enjeux ?

Aujourd'hui, l'office cristallise la colère et les mobilisations des réfugiés, soutenues par les ONG opérant à leur côté. Leurs protestations massives ont poussé le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon, et les pays d'accueil à lancer un appel qui a permis, à la fin août 2015, l'attribution des fonds manquants pour combler le déficit de l'année 2015. Néanmoins, la diminution des services affecte directement l'éducation et la santé des réfugiés et pèse lourdement sur les ONG locales.

Le désengagement de l'UNRWA, estiment nos partenaires unanimes, n'est ni un hasard ni une fatalité. L'agence n'existe que tant que le dos-

Le jardin d'enfants de Najdeh au camp de El-Buss.



1. Mohamed Kamel Dorai, *Les Réfugiés palestiniens du Liban*, CNRS Éditions, 2005. [books.openedition.org]

sier des réfugiés n'est pas clos. Soit par le retour, au regard du droit international et de l'exigence de l'immense majorité des réfugiés. Soit par leur disparition des « radars » des divers gouvernements israéliens et de leurs alliés, notamment les États-Unis, dont l'objectif non avoué est de contraindre les pays hôtes à les intégrer. Intégration à laquelle s'opposent résolument les autorités libanaises, dont témoigne la dureté des conditions de vie qu'ils imposent aux Palestiniens des camps.

Durant notre séjour, un important rassemblement<sup>6</sup> s'est tenu devant les bureaux de l'UNRWA à Beyrouth pour protester contre la réduction de son budget, à l'appel d'une coordination de 36 associations et ONG. Cette résistance fait écho à celle qui s'est formée en Cisjordanie occupée, à Naplouse notamment. La visite effectuée alors par Ban Ki Moon à Nahr el-Bared n'y change rien. La bureaucratie et l'absence de stratégie claire dans les choix de financement et la prise de décision ancrent durablement la défiance des Palestiniens envers l'office.

Nos interlocuteurs sont majoritairement persuadés du fait que les pays donateurs veulent, à terme, supprimer l'UNRWA. Ils nous expliquent également que, contraints de se battre pour le maintien des droits garantis internationalement via l'office, et pour l'avancée de leurs droits sociaux au Liban, combats qu'ils n'avaient pas à mener dans les années 1960-1980, les réfugiés palestiniens voient leur mobilisation détournée au détriment du combat politique. Tel serait le calcul de ceux qui n'envisagent pas qu'ils puissent retrouver leur terre.

1. Selon la Convention de Genève de 1951, les réfugiés relèvent du Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations-Unies (UNHCR).

2. Les cinq principaux donateurs sont les États-Unis, l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Suède et la Norvège. Certains pays, comme l'Arabie Saoudite, financent des projets spécifiques.

3. Le nombre d'écoles était de 84 avant 1975, de 74 en 2000 et de 69 en 2014, alors que la population a augmenté.

4. UNRWA, *Réfugiés palestiniens au Liban : l'amélioration des soins par les réformes du système de santé au sein de l'UNRWA*, 2011, p.17. [www.medecine.unige.ch/archives/2009\_2010/liban\_refugiés.pdf]

5. Voir note 1, page suivante.

6. Après des manifestations en janvier à Beyrouth et dans plusieurs camps.



Passage difficile d'un camion sous les fils électriques au camp de Burj-el Barajneh. Les tuyaux bleus alimentent les appartements en eau...

## VIVRE DANS LES CAMPS DU LIBAN

**S**UR les presque 490 000 Palestiniens réfugiés au Liban inscrits auprès de l'UNRWA en 2015, entre 260 000 et 280 000 y résident encore. Près de 210 000 d'entre eux vivent, ou plutôt survivent, dans 12 camps répartis dans tout le pays.

Les autres sont établis dans des regroupements proches des camps, créés sur des terres arides étatiques ou mises à leur disposition par des particuliers, où les conditions de vie seraient encore plus misérables. Certains Palestiniens ont pu intégrer l'espace des villes libanaises, notamment Beyrouth, Saïda et Tyr. Le gouvernement libanais a établi sa propre liste de réfugiés qui ne concorde pas exactement avec celle de l'UNRWA. Plus de 10 000 personnes ne sont enregistrées ni par l'UNRWA ni par les autorités libanaises et n'ont en conséquence aucun papier d'identité.

S'ajoutent à cette population des Palestiniens ayant dû fuir la Syrie à partir de 2012, et dont la grande majorité a trouvé refuge dans les camps. Des milliers de Syriens également.

### Contrôle d'accès libanais.

C'est à l'État libanais, pays hôte, que revient la mission de sécuriser l'accès aux camps de réfugiés, assurée par son armée et ses forces de sécurité intérieure. Leurs interventions varient selon qu'il s'agit de « camps ouverts », voire « intégrés » dans la ville libanaise (El-Buss, Chatila), ou de camps

circonscrits dans un « espace délimité territorialement ».

Les autorités libanaises, tirant les leçons des conflits dans les camps, notamment à Nahr el-Bared<sup>1</sup>, ont instauré le contrôle de l'accès aux camps « problématiques »<sup>2</sup>, soumis à autorisation nominative préalable. Nous n'avons pu y pénétrer qu'accompagnés de nos partenaires et munis d'autorisations délivrées par le ministère de l'Intérieur libanais. L'un d'entre nous a été refoulé à Nahr el-Bared pour n'avoir pas satisfait à temps à cette obligation. Les routes d'accès sont barrées par des engins blindés. Les militaires effectuent le contrôle strict, lent, minutieux, des papiers, puis des visages. Officiellement, les autorités libanaises n'interviennent pas à l'intérieur des camps, elles coopèrent, en cas de besoin, avec les Comités de suivi palestiniens chargés de la sécurité.

Habiter un camp au Liban, c'est mener une vie de reclus. Les barrages

militaires restreignent considérablement la circulation des réfugiés, ce qui les isole de leur environnement. À l'entrée de certains camps, le passage de voitures est bloqué, ce qui contraint les habitants à traverser à pied les checkpoints de contrôle. Cet isolement s'est accru depuis la guerre menée par Israël au Liban, car les étrangers qui viennent s'enquérir de leur sort sont de moins en moins nombreux.

Les camps de réfugiés sont de petites villes de plus ou moins un kilomètre carré, au sein ou en périphérie des villes libanaises. Leur taille, leur géographie, leur histoire, leur organisation se sont façonnées au gré des événements politiques et des conditions socio-économiques des réfugiés. La population peut atteindre jusqu'à 100 000 personnes, comme à Ain el-Hilweh, près de Saïda.

Quelques rares rues larges, où se concentrent les magasins, sont accessibles en voiture. Les gens vont à pied dans des ruelles étroites, encadrées de maisons basses, à deux ou trois étages, aux façades grises avec peu d'ouvertures. Petites boutiques disséminées, peu de places pour les rencontres, pas d'espaces verts ni de terrains de sport. Les cours de récré des jardins d'enfants de Najdeh et de Beit Atfal as-Sumoud sont sur le toit des écoles. Et toujours au-dessus de la tête des fils électriques, comme une toile d'araignée qui borne la vision. Partout, de Beddawi à Burj el-Shemali, ces toiles de fils sont mêlées aux raccords d'eau. Des hausses d'épaves fatalistes répondent à nos remarques sur leur dangerosité : en 2015, trente-sept personnes sont mortes électrocutées dans les ruelles des camps libanais...

Lors de notre passage à Burj el-Barajneh, un camion de livraison est engagé dans l'une d'elles, ce qui doit être assez rare à constater l'agitation

qu'il déclenche. Le plafond de fils est soulevé à l'aide de balais pour lui permettre d'avancer, le filet s'abat sur lui dès qu'il progresse. Les livraisons se font habituellement à la main, en charrette ou en Vespa, transformée en véhicule tout terrain. Peu de bruits dans les camps, nous sommes en mars, le ciel est souvent gris. À Nahr el-Bared toujours en reconstruction<sup>1</sup>, des gens vivent encore dans des quartiers faits de containers entassés sur deux étages. Tout au loin, on aperçoit les montagnes du Liban.

Le fonctionnement des camps est à géométrie variable, aux grés des besoins de sécurité, de protection, et des difficultés de la vie au quotidien. Toute la galaxie politique est présente, à différents degrés et dans des alliances à l'image des divergences inter-palestiniennes. Il est particulièrement difficile de se retrouver dans le maquis des coalitions à l'œuvre. Les acteurs en présence ont leur logique et leurs intérêts, mais ils sont obligés de tenir compte des réalités, des rapports de force et surtout des attentes d'une majorité des habitants.

### Du rôle modérateur de l'OLP à la tentative de reprise en main par l'Autorité Palestinienne

Selon les accords du Caire entre un haut représentant de l'armée libanaise et l'OLP, en 1969, cette dernière gère la vie quotidienne des camps, notamment l'éducation et la formation professionnelle. Des activités artisanales, commerciales et de services ont été développées grâce à différentes structures sociales, politico-économiques et culturelles.

L'OLP est devenu un employeur majeur – près des deux-tiers des personnes actives – à mesure qu'il devenait de plus en plus difficile pour des Palestiniens de trouver des emplois sur le marché du travail libanais. Elle a financé la création d'infrastructures (puits, réservoirs d'eau potable, générateurs électriques...) et a assuré la reconstruction des camps après la guerre civile du Liban. Elle assistait littéralement les réfugiés dans tous les aspects de la vie quotidienne, éducation, santé, culture, travail... Dans l'ensemble, de 1969 à 1982, une certaine sécurisation sociale se conjugue à une relative sécurisation politique.

Lorsque l'appareil politique et admi-

nistratif de l'OLP a été contraint de se replier en Tunisie, en 1982, les infrastructures et les services qu'il entretenait dans les camps ont périéclipsé. Le premier pourvoyeur d'emplois a disparu, entraînant la marginalisation sociale et spatiale des Palestiniens.

Le système de gouvernance hérité des accords du Caire est cependant toujours en place, avec d'un côté les Comités de suivi et de l'autre les Comités populaires. Les premiers, composés de toutes les forces nationales et islamiques présentes dans le camp, sont chargés de constituer une force de sécurité commune, garante de l'ordre public. Les seconds, en charge des questions sociales et civiles, représentent l'autorité administrative officielle, reconnue par l'État libanais. Dans la réalité, on a d'un côté les Comités populaires des partis qui composent l'OLP et de l'autre les Comités populaires de l'Alliance nationale palestinienne<sup>3</sup>. Mais les partis semblent privilégier l'entente, conscients de l'impact négatif de leurs divisions sur la population. Ce qui n'empêche pas les ONG et les réfugiés de prendre de plus en plus leurs distances avec eux.

La montée en puissance de l'Autorité palestinienne, via sa représentation diplomatique à Beyrouth, est incontestable. En plus de son rôle dans les relations avec l'État Libanais, elle joue le rôle de modérateur entre les partis palestiniens. L'ambassade, terrain neutre et médiateur « efficace » sur le plan du principe, accueille régulièrement les réunions de travail des forces nationales et islamiques. L'OLP en tant que telle n'a plus d'importance au Liban, mais parvient à maintenir son influence, dans ce système complexe, en assurant la présidence des Comités de suivi.

1. En mai 2007, l'armée libanaise attaque et bombarde le camp pour en déloger le groupe radical Fatah al-Islam. En plus des morts et des blessés, le camp a été rasé. Certaines personnes nous affirment qu'il a été attaqué en raison de l'importance économique qu'il avait acquise, drainant des populations de tout le nord du Liban et du nord-ouest de la Syrie.

2. Ain el-Hilweh, Burj el-Shemali, Burj el-Barajneh.

3. Composée de partis membres du Front de refus pro-syrien né après les accords de camps David, et élargi, entre autres, au Hamas et au Jihad islamique suite aux accords d'Oslo en 1993.



Check-point de l'armée libanaise à l'entrée du camp de Nahr el-Bared.



Une rue du camp de Chatila.

## SOLIDARITÉ AVEC LES RÉFUGIÉS DE SYRIE L'ÉPREUVE DE LA COHABITATION

**P**RÈS de 45 000 Palestiniens de Syrie auraient trouvé refuge au Liban. L'un des obstacles qu'ils doivent surmonter est le renouvellement de leur permis de résidence. Pour pouvoir séjourner au Liban, il leur faut cette autorisation qui coûte 200 \$ par personne et par an. Ceux qui n'ont pas les moyens de s'acquitter de cette redevance sont bloqués dans les camps et en situation irrégulière au regard des lois du pays. S'ils sont arrêtés par des forces de l'ordre libanaises, ils sont emprisonnés puis expulsés. Les femmes et les enfants peuvent sortir plus facilement des camps sans être contrôlés.

Beaucoup sont originaires du camp de Yarmouk près de Damas. L'accueil initial a été très chaleureux, mais les camps ne peuvent que très difficilement supporter durablement cette surpopulation et des tensions surgissent. Beaucoup de familles, en particulier syriennes, sont composées de femmes et d'enfants, les hommes étant restés en Syrie, pour ne pas laisser leurs biens à l'abandon ou pour protéger une partie de la famille restée sur place. Il y a également des femmes et enfants qui sont repartis vers les zones contrôlées par le régime syrien alors que les hommes restent au Liban. Il nous a été rapporté que de nombreux couples avaient divorcé en raison des conditions dans lesquelles les familles vivent en exil.

Selon nos interlocuteurs, le camp de Burj el-Barajneh, qui comptait 18 000 habitants, accueille aujourd'hui près de 40 000 personnes dont des Palestiniens

et des Syriens de Syrie ; Aïn el-Hilweh est passé de 54 000 à près de 100 000 habitants ; même Wavel, le petit camp de la Beqaa avec environ 9 000 réfugiés, accueille aujourd'hui environ 3 500 Palestiniens de Syrie et une centaine de Syriens. Nous avons rencontré 25 familles palestiniennes de Syrie logées dans des cases au cimetière, sans eau courante depuis que la pompe ne fonctionne plus.

### Surpopulation et traitement différencié.

Alors que le camp de Nahr el-Bared n'est pas encore totalement reconstruit, il a fallu trouver des possibilités d'hébergement pour 620 familles palestiniennes de Syrie et 100 familles syriennes. Beddawi qui, à l'origine, comptait environ 4 000 familles (soit plus de 20 000 habitants), avait vu sa population plus que doubler après la destruction de Nahr el-Bared. Entre temps une partie a pu y retourner ou s'installer ailleurs, mais le camp est resté surpeuplé. Puis sont arrivés, en 2012-2013, près de 2 000 familles palestiniennes de Syrie, selon l'estimation de nos interlocutrices ; beaucoup sont reparties, jugeant les conditions de vie insoutenables. Près de 800 d'entre elles y seraient encore hébergées, ainsi que 30 familles syriennes.

La pression est énorme sur les marchés du travail et du logement. Le moindre deux pièces coûte 300 \$, et est souvent partagé par plusieurs familles, afin de couvrir les frais. L'UNRWA,

qui payait la moitié du loyer, ne fournit plus aucune aide au logement depuis le début 2016.

Environ 500 familles venues de Syrie se sont ajoutées aux 11 000 habitants de El-Buss. À Burj el-Shemali, en plus des 22 000 habitants, il y a 5 000 Palestiniens de Syrie et 1 500 familles syriennes. À Chatila, en plein Beyrouth, le camp est passé de 18 000 habitants à près de 23 000. Dans tous les camps, la surpopulation a évidemment un impact sur les capacités d'approvisionnement en eau et en électricité.

Les Palestiniens de Syrie dépendent de l'UNRWA tandis que les Syriens, pris en charge par l'UNHCR<sup>1</sup> reçoivent mensuellement 100 \$ pour le loyer et 27 \$ pour se nourrir. Face à ce traitement différencié entre les communautés, les Palestiniens ont protesté jusqu'à Beyrouth. Mais ces aides, minimes, sont sans cesse réduites, de sorte que les réfugiés, sans emploi, s'adonnent souvent à la mendicité, dépendent de l'entraide familiale et des associations actives sur place.

Toutes les associations ont engagé des programmes d'urgence en matière de santé et d'éducation, aides financières, aides à l'alimentation, etc., pour tenter de soutenir les familles nouvellement installées. Une grande partie de leurs infrastructures a été mise au service de l'accueil des nouveaux réfugiés, les activités habituelles ont dû être suspendues.

Actuellement, le programme d'urgence continue mais les activités habituelles reprennent peu à peu et les nouveaux-venus y sont intégrés : dans les jardins d'enfants, les effectifs ont augmenté, le soutien psychologique est également fourni aux Palestiniennes de Syrie et parfois aux Syriennes, tout comme l'aide aux démarches administratives, le soutien juridique, etc. Des classes de rattrapage sont proposées par Beit Atfal as-Sumoud pour les enfants venus de Syrie qui ont été déscolarisés entre un et trois ans, les écoles de l'UNRWA ne pouvant accepter les Syriens et les écoles libanaises ne parvenant pas à accueillir le grand nombre d'enfants et de jeunes. Pourtant, toutes ces initiatives restent insuffisantes au regard des besoins, dans un contexte déjà largement détérioré.

1. United-Nations High Commissioner for Refugees, voir note 1 page 6.

## FACE À L'ÉPREUVE DE LA CRISE DU NATIONALISME PALESTINIEN

**D**ÉPUIS des années, au Liban, les réfugiés palestiniens traversent une crise due, entre autres causes, à l'absence de perspectives, à une situation socio-économique désastreuse (aggravée par la crise de l'UNRWA) et à une marginalisation par l'État libanais, voire par la société libanaise elle-même. Ceci a pour conséquence une forte désillusion à l'égard des partis politiques et du nationalisme palestinien.

Des femmes de Najdeh, au camp de Beddawi, nous expliquent qu'elles n'attendent rien des partis et ne voient aucune proposition qui réponde à leurs attentes. Dans la jeunesse, cette désillusion se traduit souvent par un désengagement des structures politiques, par un désir de plus en plus fort d'émigrer vers les pays du Golfe ou vers l'Europe quand c'est possible, parfois par une tentation d'engagement djihadiste ou par des dérives vers la drogue.

Face à cela, diverses associations cherchent à pallier les insuffisances de l'UNRWA, à remédier aux difficultés subies par les réfugiés, notamment par la jeunesse et les femmes. C'est le cas de nos partenaires, qui mènent une action forte et de longue haleine dans les camps, mais sont confrontés à une tâche énorme et ne peuvent toucher qu'une partie de la population.

Le phénomène djihadiste reste marginal à l'échelle des camps palestiniens, mais pose cependant des problèmes bien réels. C'est à partir du milieu des années 2000 qu'apparaissent des organisations djihadistes à proprement par-

ler, notamment dans les camps d'Aïn el-Hilweh au sud et de Nahr el-Bared au nord et différents analystes notent que la guerre civile en Syrie renforce le processus<sup>1</sup>. Selon Alex Mahoudeau et Nicolas Dot-Pouillard, chercheurs à l'IFPO (Institut français du Proche-Orient) que nous avons rencontrés à Beyrouth, Aïn el-Hilweh est considéré par les groupes djihadistes comme une base arrière, où ils sont en sécurité et où ils peuvent recruter. De jeunes Palestiniens semblent ainsi avoir été impliqués dans l'organisation d'attentats, tandis que quelques uns sont partis combattre en Syrie dans les rangs de Daesh.

### Le travail associatif ou le djihadisme comme engagement politique.

On peut convenir avec Nicolas Dot-Pouillard que le salafisme est un des signes de la crise du nationalisme palestinien et qu'il peut apparaître pour certains jeunes, en mal d'idéal et de perspectives, comme un engagement politique. Les groupes djihadistes ne sont cependant pas composés exclusivement de Palestiniens, mais également de Libanais et d'autres nationalités ; leur présence à Aïn el-Hilweh conduit à des confrontations récurrentes avec les forces de l'OLP qui aboutissent parfois à de violents combats, comme ce fut le cas en août et septembre 2015, ainsi qu'en avril 2016<sup>2</sup>. La destruction en 2007 du camp de Nahr el-Bared par l'armée libanaise<sup>3</sup> est encore dans les têtes et cette peur chez les réfugiés palestiniens du Liban d'un nouveau

Nahr el-Bared conduit à une coopération sécuritaire entre les groupes politiques palestiniens et ceux-ci avec l'État libanais.

Si le djihadisme peut représenter une forme d'engagement politique, beaucoup de jeunes réfugiés Palestiniens du Liban n'aspirent plus à vivre qu'une vie de jeunes arabes « normaux ». S'engageant plus volontiers dans des associations à vocation culturelle et sociale, ils prennent leur distance avec ce que représentent les partis politiques. Les gens d'une quarantaine d'années ont été socialisés, encadrés et formés par des structures associatives qui se réclamaient encore de partis, c'est moins le cas aujourd'hui.

Des associations comme Najdeh et Beit Atfal el-Sumoud ne mettent plus en avant leur affiliation politique initiale, FDLP pour la première et Fatah pour la seconde<sup>4</sup>. « Dans le but d'aborder les questions identifiées comme sociales, les acteurs se sentent obligés de les étiqueter comme apolitiques, ou non-partisanes : la pression vient des bailleurs de fonds et du public »<sup>5</sup>. Pour autant, la part grandissante des ONG dans la gestion quotidienne des services dans les camps et la professionnalisation de leurs équipes, que nous avons pu effectivement constater, correspondrait à une forme différente d'engagement, dans laquelle les jeunes

Réunion de jeunes femmes de Najdeh au camp de Nahr el-Bared.



1. Nicolas Dot-Pouillard, *Between Radicalization and Mediation Processes: a Political Mapping of Palestinian Refugee Camps in Lebanon*, Civil Society Knowledge Center, Lebanon Support, octobre 2015.

2. En août 2015, les forces du Fatah se sont affrontées à l'arme lourde durant près de 5 jours au groupe Jund al-Sham, suite à l'assassinat d'un de ses responsables, contraignant plusieurs milliers de civils à fuir le camp. Un attentat contre un responsable du Fatah en avril 2016 a de nouveau conduit à quelques affrontements.

3. Voir note 1, page précédente.

4. Lors d'une rencontre, la vice-présidente de Beit Atfal el-Sumoud nous a affirmé que son association n'avait eu aucune affiliation politique depuis sa création, au début des années 1980.

5. Alex Mahoudeau, *Local engagements in the Palestinian refugee camps of Beirut: a case of depoliticisation ?*, Les Carnets de l'Ifpo. La recherche en train de se faire à l'Institut français du Proche-Orient. [Hypotheses.org] 21 septembre 2015.

se retrouveraient plus facilement.

Si le phénomène de l'émigration est apparu dès les années 1990, tous nos interlocuteurs confirment qu'il a pris ces dernières années une toute autre ampleur, notamment avec le mouvement des réfugiés Syriens vers l'Europe. Une partie de la jeunesse a manifesté pour obtenir des visas. Leur argument : « Le retour, on n'y croit pas, quel droit au retour ? On veut émigrer vers l'Europe. »

### L'émigration n'est pas renoncement au droit au retour.

Hannan el-Masri, vice-présidente de l'association Beit Atfal el-Sumud, détaille les nombreuses causes qui poussent des jeunes à vouloir partir : la difficulté à poursuivre des études, le chômage, le manque d'aides internationales et de l'UNRWA, les obstacles pour fonder une famille, les discriminations, etc. Elle décrit le travail de son association pour tenter de dissuader ces jeunes de risquer leur vie en mer, tout en nous confiant : « Peut-être que si j'étais un de ces jeunes, je ferais cette tentative... »

Les réfugiés palestiniens abandonneraient-ils le droit au retour ? Dans le contexte issu d'Oslo d'un rapport de force défavorable face à Israël et d'une Autorité palestinienne qui ne porte plus ce droit, le retour paraît trop hypothétique pour constituer une perspective tangible à court ou moyen terme. Pour autant, et les engagements de la diaspora palestinienne en témoignent, émigrer ne signifie pas renoncer à la revendication politique de ce droit.

L'association de jeunesse Ajial fait le constat de cette perte d'espoir chez les jeunes et note la montée du désir d'émigration et l'apparition de phénomènes nouveaux, tels la consommation de drogue et la prostitution. Elle organise des rencontres, et chaque année un camp d'été, qui permettent à des jeunes Palestiniens de différents pays de débattre de ces questions et de prendre conscience de l'unité palestinienne, au-delà des frontières. Créée en 1998 sur le refus des conséquences d'Oslo, notamment pour les réfugiés, Ajial se bat pour éviter que les jeunes ne se perdent, même si la révolution a échoué, et démontre ainsi que de jeunes réfugiés palestiniens du Liban peuvent retrouver du sens à l'engagement, ainsi qu'à la lutte pour le droit au retour.

## LES ONG EN PREMIÈRE LIGNE

LA CRISE financière récurrente de l'UNRWA, après le départ de l'OLP en 1982 et la déstructuration de ses institutions sociales et administratives, a entraîné la dégradation de l'offre de services sociaux, éducatifs et sanitaires dans les camps. Pour combler ce déficit, des ONG se sont créées. Certaines sont les relais des partis politiques, d'autres sont indépendantes ou ont pris leurs distances avec les partis à l'origine de leur création. Ces ONG couvrent un champ large d'interventions, allant de la fourniture de services à l'organisation et à la structuration des actions de défense des droits des réfugiés palestiniens au Liban.

L'offre de services est axée sur l'éducation, la santé, les services sociaux, la formation professionnelle, en complément ou en remplacement des services de l'UNRWA. La plupart des ONG gèrent des jardins d'enfants, des centres de formation, apportent de l'aide au logement et à la santé, et mènent des actions de prévention (en particulier contre les violences domestiques) et de protection (droits de l'enfant, etc.).

Des coalitions associatives sont nées dans la plupart des camps pour structurer les revendications, animer les camps et jouer la médiation avec les différents interlocuteurs (pales-

teniens, libanais et internationaux). Parallèlement, elles mènent des campagnes auprès du gouvernement libanais pour la garantie des droits sociaux, le droit au travail, à l'éducation, à la propriété, etc., mais aussi la défense des droits spécifiques des réfugiés palestiniens, droit au retour, droit à la mobilité, droit à l'aide de l'UNRWA. L'ensemble de ces actions leur permet de se faire connaître et d'attirer l'aide internationale, gouvernementale et non gouvernementale.

### Cibles prioritaires, les enfants et les femmes.

Nos partenaires palestiniennes, Najdeh, Beit Atfal as-Sumoud et Ajial, tout comme les associations libanaises Al-Ghad et Amel<sup>1</sup> que nous avons également rencontrées, font l'impossible avec des moyens limités. Qu'il s'agisse d'éducation ou de santé, notamment de santé psychique, dans les centres qu'ils ont établis dans tous les camps, ils tentent de produire les services indispensables à une population qui vit dans l'insalubrité, dans des conditions sanitaires et médicales à la limite de la survie. Ils se focalisent essentiellement sur les femmes et les enfants, particulièrement vulnérables. L'engagement du personnel et des volontaires de ces

Jeunes réfugiés dans une ruelle devant le QG du Fatah-OLP à Burj el-Barajneh.



Répétition de Dabkeh au centre de Najdeh à Ain el-Hilweh.



Le jardin d'enfants de Najdeh au camp de Beddawi.

ONG force l'admiration, tout comme leur faculté à poursuivre leur travail malgré les obstacles considérables.

L'afflux des réfugiés venus de Syrie, Palestiniens ou Syriens, ajoute à la crise qui perdure. Les moyens supplémentaires affectés aux nouveaux venus, déjà très insuffisants, sont en diminution, et le recours aux ONG de la solidarité est indispensable. Sans camps spécifiques pour les abriter, des milliers de Syriens se pressent dans des tentes au long des routes, tandis que les Palestiniens de Syrie tentent de rejoindre les camps existants où des liens familiaux facilitent l'entraide. Mais cette solidarité familiale aggrave la surpopulation de ces camps, pour la plupart démunis des services de base pour lesquels l'UNRWA affirme ne plus avoir de financement. Quant aux réfugiés syriens, ils ne dépendent pas de l'UNRWA, mais la pression humaine, politique et démographique qu'ils induisent pose un problème majeur au Liban et réduit les interventions destinées aux Palestiniens.

Nos partenaires sont ainsi confrontés à des difficultés nouvelles et doivent accueillir les réfugiés syriens qui ne trouvent ailleurs ni aide ni solution. Ils estiment qu'il ne faut pas les considérer comme des déplacés temporaires mais comme des réfugiés sur le long terme, ce qui nécessite une nouvelle approche en terme de développement.

Cette pression supplémentaire sur les ONG multiplie leurs tâches et complique leur travail, tandis que le nombre de volontaires locaux diminue, essentiellement pour des raisons économiques. L'extrême pauvreté de la majorité des réfugiés (60 % sont sous le seuil de pauvreté), le taux de chômage élevé (en moyenne 60 % sur l'ensemble des camps) et l'absence de perspectives sont un défi majeur.

Les équipes de nos partenaires ont de nouvelles priorités devant le désespoir de la jeunesse et l'arrivée, liée à la crise syrienne, de djihadistes dans certains camps, comme à Ain el-Hilweh, près de Saïda, où Daesh tenterait de recruter. Il leur faut trouver les moyens de maintenir les jeunes occupés, de contrer leur sentiment grandissant d'isolement et d'abandon, d'éloigner la double tentation de l'embrigadement ou du départ malgré les dangers.

Nos interlocuteurs sont tous persuadés que le retour en Palestine reste dans tous les cœurs mais que, pour beaucoup de jeunes Palestiniens, le caractère insupportable de la vie au Liban le relègue au second plan.

### Lutter contre le sentiment d'abandon et d'isolement.

Ce sentiment d'isolement n'est pas une vue de l'esprit. Il correspond à une réalité au niveau de la communauté internationale, des grandes ONG humanitaires, de l'UNRWA et aussi de l'OLP, de l'Autorité palestinienne et du Hamas. La création d'une ambassade de Palestine à Beyrouth avait créé un espoir d'amélioration, vite oublié.

Le mandat de l'UNRWA sera renouvelé – ou pas – en 2019. Pour nos partenaires, il est indispensable qu'il le soit, mais dans des conditions où la transparence, l'initiative et la responsabilité prévaudraient. C'est dans ce sens que s'est tenu un intéressant colloque sur l'UNRWA, « les réfugiés palestiniens au Liban; avenir inconnu », auquel nous avons été conviés. Une coalition de quatorze organisations, coordonnées par Najdeh, y a examiné les actions à engager face aux tentations de remise en cause des obligations de l'UNRWA. Cependant le manque de pression sur l'office complique la situation. Ainsi ni l'OLP ni l'Autorité natio-

nale palestinienne ne s'impliquent dans cette exigence.

C'est donc vers l'extérieur que se tournent les ONG, vers les États et les fondations et aussi vers les mouvements de solidarité. Les États scandinaves ou la Suisse, par exemple, appuient nombre de projets, et des associations comme l'AFPS viennent en soutien sur le long terme à des actions dans certains camps, comme la valorisation des broderies réalisées par des femmes. Mais les visites à nos partenaires se sont faites rares, notamment depuis la guerre qu'Israël a menée contre le Liban en 2006, et les engagements se sont réduits.

Leila El-Ali, la vice-présidente de Najdeh, résume les craintes et les demandes des acteurs de la solidarité : « Nous avons besoin de vous, il faut des changements radicaux, ici au Liban, et chez vous. Il faut que vous fassiez pression sur les autorités françaises et, au-delà, européennes, afin que l'UNRWA retrouve les moyens d'offrir les services pour lesquels il fut créé, à défaut d'apporter sa protection aux réfugiés palestiniens.

« Il convient de faire bouger les politiques, sur la question de l'État palestinien et sur le droit au retour. Il est nécessaire de créer des coopérations et des échanges afin de briser l'isolement international. Il faut informer votre opinion publique sur l'injustice qui frappe les Palestiniens, pour certains trois fois réfugiés, après la Nakba, l'exode en 1967, et maintenant l'exil de Syrie. Changer l'image à la fois misérabiliste et inquiétante que le monde se fait d'eux. Soyez nos ambassadeurs ! »

1. Amel, association non confessionnelle, créée en 1978, lors de la guerre civile et en réaction à la première invasion israélienne du Sud-Liban [amelinternational.com].

# RÉPONDRE AUX ATTENTES DE NOS PARTENAIRES

**N**OS interlocuteurs des ONG palestiniennes au Liban, Najdeh, Ajial et Beit Atfal as-Sumoud, insistent sur l'importance des contacts directs et des échanges réguliers que nous devons entretenir avec elles, surtout en ce moment où les visites de délégations se font rares. Ces collaborations doivent se placer tant au niveau politique qu'à celui du développement de projets conjoints.

Les missions doivent être préparées en amont et les visites doivent être centrées sur des points de programmes précis. Le format peut être variable. De longs séjours, de trois semaines à un mois, sont nécessaires pour bien cerner des problématiques, les documenter et produire du contenu destiné à mobiliser les élus et l'opinion publique, comme le font les ONG britanniques et canadiennes. En complément, il est possible d'organiser des visites courtes de délégations.

Un travail de fond est aujourd'hui nécessaire pour revaloriser l'image des réfugiés, et contrer la campagne islamophobe qui gangrenne l'Europe. Dans ce sens, il sera utile d'organiser des manifestations autour d'échanges et de visites croisées en France et au Liban (groupes de jeunes, délégations de femmes, etc.). Il faut aussi élargir ces échanges à des organisations et catégories influentes dans l'opinion publique, comme les élus, le monde sportif et culturel.

La question du droit au retour doit être omniprésente dans ces actions, car elle est peu et mal connue. Lorsqu'on parle des réfugiés palestiniens, en particulier de ceux qui sont venus en Europe, il faut toujours souligner qu'il s'agit d'un double ou triple déplacement et que cela ne remet pas en cause leur droit au retour. Il faut préciser aussi que la lutte pour les droits sociaux dans un pays comme le Liban n'est en aucun cas un renoncement à l'exigence du droit au retour de ces réfugiés, le moment venu.

La menace qui pèse sur l'UNRWA est aujourd'hui au cœur de la mobilisation des Palestiniens au Liban et des ONG qui interviennent dans les camps. Il faut faire en sorte que le message de cette mobilisation et les inquiétudes des réfugiés soient relayés dans l'opinion

publique et entendus par les décideurs au niveau international. L'action auprès des politiques en Europe et en France pour la sauvegarde de l'UNRWA est une demande importante des réfugiés.

## Développer les partenariats, les projets, et la visibilité des réfugiés palestiniens du Liban dans l'opinion publique.

Le rôle de l'AFPS en tant qu'organisation de solidarité est bien perçu par nos partenaires au Liban. Sur la question des réfugiés palestiniens au Liban, plusieurs pistes se dégagent, qui peuvent s'articuler autour de trois axes : les visites, les partenariats et échanges, et la sensibilisation de l'opinion.

L'AFPS nationale est attendue par nos partenaires palestiniens pour définir, formaliser et consolider des partenariats avec eux, sur le modèle de la convention de parrainage d'enfants avec Beit Atfal as-Sumoud, qu'il convient de mettre à jour. Concernant l'organisation des échanges et des visites, le niveau national est le plus adapté pour les opérations d'envergure. Il faut inciter les délégations officielles françaises vers le Liban (élus des groupes d'amitié au Parlement, par exemple) à visiter les camps, et les mettre en contact avec nos partenaires. Et en susciter d'autres, comme l'organisation de visites d'acteurs du monde de la culture et du sport, de journalistes, etc.

Les expériences d'échanges menées par la Cimade, le CCFD, le Secours populaire et l'AFPS peuvent être renou-

velées et élargies à d'autres organisations. D'autres initiatives peuvent être conduites avec les groupes locaux de l'AFPS, en les incitant à agir pour développer les jumelages de collectivités françaises avec les camps de réfugiés.

Les groupes locaux sont le niveau adapté au soutien d'actions de terrain et au montage de nouveaux projets dans les camps. Certains le font déjà. Le groupe de travail se propose de recenser les initiatives et les contacts pour capitaliser les expériences, créer des synergies et développer des coopérations sur des projets concrets. Les groupes locaux sont également très précieux au niveau des échanges, pour cela il faut les associer à l'organisation des tournées et à l'accueil des délégations de réfugiés en France. Engagement dans des projets concrets et des échanges participent du renforcement de la crédibilité et de l'implantation des groupes locaux sur leur territoire.

La question des réfugiés palestiniens et la spécificité de leur situation est peu connue de l'opinion publique. Elle doit trouver toute sa place dans nos activités de solidarité avec le peuple palestinien, aux côtés du soutien à leur résistance à la colonisation, à la lutte des prisonniers politiques, des campagnes pour la levée du blocus de Gaza et pour le BDS... Briser l'image négative des réfugiés passe par un travail pédagogique portant sur le droit au retour et la conquête des droits sociaux dans les pays d'accueil.

À cette fin, l'AFPS doit développer des initiatives spécifiques et une communication adaptée. La création du groupe de travail Réfugiés, la publication d'un bulletin trimestriel et la mission effectuée en mars 2016 en sont un bon début.

*Avec le Comité populaire (pro-OLP) du camp de Ain el-Hilweh.*

